



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

AVEC NOUS, DONNEZ DE LA VOIX À VOTRE VOIX

Élections du 4 décembre 2014



CAP des Secrétaires des Systèmes d'Information et de Communication (SESIC) 2014-2018

Vos élus de la CFDT sont à votre écoute :

- Ils vous défendent en CAP pour toutes les questions d'ordre individuel (promotions, avancements, affectations, détachements, ...).
- Ils cherchent autant que faire se peut à s'allier avec les représentants des autres syndicats afin d'opposer à l'administration **un front uni et fort**.
- Ils relayent vos revendications auprès du Département, du comité technique ministériel ou des groupes de travail de la DSI.

Nous revendiquons pour vous avec fermeté

- **la fusion dans le corps des secrétaires de chancellerie.**
- **indemnité de résidence, indemnité de changement de résidence, ou indemnité d'établissement**, levons la dernière injustice qui pèse encore sur le système de rémunération du MAEDI en exigeant **un tableau de vocations pour les SESIC** ce qui permettrait aux SESIC de ne plus stagner durant toute la carrière, quel que soit le niveau de responsabilités exercées en poste, à la grille 9 d'indemnité de résidence, alignée sur les indemnités servies dans la filière administrative (SCG) à nos collègues secrétaires de chancellerie.
- **l'assouplissement de la règle des 4 ans pour les primo-partants et lauréats de concours**



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



La CFDT n'oublie pas non plus

- **L'augmentation du taux de promotion vers le corps des ASIC** et l'ouverture vers le corps des SAE
- **Le maintien des recrutements** par concours réguliers
- **L'arrêt des suppressions de postes** de SESIC à l'étranger et l'ouverture vers les fonctions de chef de centre ou d'adjoint pour les collègues des 2^{ème} et 3^{ème} grades

Et dans l'attente, nous luttons toujours pour :

- **le maintien en l'état du régime des primes de qualifications informatiques** obtenues par examen professionnel tant que la fusion dans le corps des chancellerie ne sera pas acquise.
- **l'élargissement des possibilités de mobilité fonctionnelle**, au besoin par détachement dans le corps des secrétaires de chancellerie, dans l'esprit même des dispositions législatives relatives à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique qui visent à favoriser, en les simplifiant, toutes les formes de mobilité.

**Plus la CFDT a de voix et de sièges
dans les instances de dialogue social,**

**plus elle est légitime dans les revendications qu'elle porte et
plus elle a de moyens d'agir**



**AVEC NOUS,
DONNEZ DE LA VOIX
À VOTRE VOIX**



**N'oubliez pas !
Votez par correspondance
que vous soyez à l'étranger ou à la centrale**